

Bienvenue aux nouveaux français !

Vendredi 29 mars dernier, [Caroline Digard](#), Adjointe au maire chargée des Fêtes, de la Vie associative, des Seniors, des Liens intergénérationnels et de l'État-civil a assisté à la naturalisation de 4 Villeparisiens à la Sous-Préfecture de Seine-et-Marne à Meaux !



Félicitations à Houssemeddine D., Suheda A, Sanae B et Sousane Z. qui ont reçu la nationalité française. Cette cérémonie très officielle est organisée par le Préfet du département, 6 mois après l'acquisition de la nationalité française. C'est un moment convivial et solennel, durant lequel un membre du corps préfectoral prononce un discours rappelant notamment les droits et les devoirs des nouveaux français mais également la projection d'un film rappelant les fondements et les principes qui ont permis la construction de la République française.

Si vous êtes salarié, vous et votre époux(se) avez le droit de bénéficier d'un congé d'au moins une demi-journée pour assister à la cérémonie. Vous devez présenter votre invitation à la cérémonie à votre employeur. La durée de ce congé ne peut pas être déduite de vos congés payés annuels.



Liens utiles

[L'accueil dans la nationalité française](#)